

## Herbol Zinkstaubgrundierung

Date de révision 15.09.2011

Date d'impression 27.09.2011

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial	Zinkstaubgrundierung gris
Utilisation de la substance/du mélange	Fond à la poudre de zinc, monocomposant, à base de résine époxyde-ester
Producteur/Distributeur	AkzoNobel Coatings AG Täschmattstrasse 16 CH-6015 Luzern
Téléphone	+41 41 268 14 14
Téléfax	+41 41 268 13 18
Adresse e-mail	info.ch@akzonobel.com
Internet	www.akzonobel.ch
Numéro d'appel d'urgence	Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich Téléphone 145 ou +41 44 251 51 51

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Inflammable.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Nature chimique du mélange

Fond à la poudre de zinc, monocomposant, à base de résine époxyde-ester

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
zinc en poudre – poussières de zinc (stabilisées)	7440-66-6	N	R50/53	>= 50,00 - < 100,00
xylène	1330-20-7	Xn	R10; R20/21; R38	>= 7,00 - < 10,00
solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	64742-95-6	Xn, N	R65; R10; R51/53; R66; R67	>= 1,00 - < 3,00
ethylbenzène	100-41-4	F, Xn	R11; R20	>= 1,00 - < 3,00
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	Xn	R10; R22; R37/38; R41; R67	>= 1,00 - < 3,00
sel de polyamineamides	68410-23-1	Xi, N	R38; R41; R43; R50/53	>= 0,10 - < 0,25

Composants sensibilisants : 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime  
Sel de polyamineamides  
Peut produire une réaction allergique

#### 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des  
vapeurs ou des produits de décomposition.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contami-  
nés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et  
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'œil intact.  
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
- Ingestion : Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction approp- : Mousse résistant à l'alcool, produit sec, dioxyde de  
priés carbone (CO<sub>2</sub>)  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions lo-  
cales et à l'environnement voisin.
- Moyen d'extinction à ne pas : Jet d'eau à grand débit  
utiliser pour des raisons de  
sécurité
- Dangers spécifiques pen- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le  
dant la lutte contre feu.  
l'incendie Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les  
égouts ou les cours d'eau.  
La combustion produira une fumée dense et noire contenant  
des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).
- Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire  
spécial pour le personnel autonome.  
préposé à la lutte contre le  
feu
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la  
rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent  
être éliminés conformément à la réglementation locale en vi-  
gueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doi-  
vent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Classe de stockage (Allemagne) : Substances liquides inflammables
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
1330-20-7	xylène	435 mg/m <sup>3</sup> 870 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2011 2011	SUVA SUVA
100-41-4	ethylbenzène	435 mg/m <sup>3</sup> 2.175 mg/m <sup>3</sup> 435 mg/m <sup>3</sup>	TWA Celling STEL	2011 1999 2011	SUVA SUVA SUVA
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	150 mg/m <sup>3</sup> 150 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2011 2011	SUVA SUVA
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	VME VLE	1999 1999	INRS (FR) INRS (FR)
100-41-4	ethylbenzène	435 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	150 mg/m <sup>3</sup>	VLE	1999	INRS (FR)
1330-20-7	xylène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
100-41-4	ethylbenzène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	310 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2003	VLA (ES) VLA (ES)
100-41-4	ethylbenzène	441 mg/m <sup>3</sup> 551 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2003	VLA (ES) VLA (ES)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	154 mg/m <sup>3</sup>	VLA-EC	2003	VLA (ES)
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2000 2000	OEL (IT) OEL (IT)
100-41-4	ethylbenzène	434 mg/m <sup>3</sup> 543 mg/m <sup>3</sup> 432 mg/m <sup>3</sup> 884 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL TWA STEL	2000 2000 2000 2000	OEL (IT) OEL (IT) OEL (IT) OEL (IT)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	152 mg/m <sup>3</sup>	CEIL	2000	OEL (IT)

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques
- Protection des mains : Gants résistants aux solvants  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme	:	fluide
Couleur	:	gris
Odeur	:	de solvant

### Données de sécurité

Point/intervalle d'ébullition	:	135-175°C	à 1'013 hPa
Point d'éclair	:	env. 26 °C	
Pression de vapeur	:	< 1'000 hPa	à 50 °C
Densité	:	env.2,97 g/cm <sup>3</sup>	à 23 °C
Hydrosolubilité	:	non miscible	
Viscosité dynamique	:	1'200-2'400 mPa.s	à 23°C
Viscosité	:	> 60 s	à 20 °C 6 mm OSI 2431
Viscosité	:	> 30 s	à 20 °C 3 mm OSI 2431
Contrôle de séparation des solvants	:	< 3 % (v) 20 °C	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter	:	Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases.
Décomposition thermique	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Irritation de la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Irritation des yeux	:	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation	:	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
Information supplémentaire	:	Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Les solvants risquent de dessécher la peau. Peut être nocif par inhalation, par ingestion, et par absorption par la peau.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.  
Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

### Effets écotoxicologiques

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
- Vider les restes.  
- Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

Code d'élimination des déchets : 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Désignation spéciale : Symbole (poisson et arbre)

#### IATA

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PAINT  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366

#### IMDG

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PAINT  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes ADR/RID : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-E  
Polluant marin : oui (zinc powder – zinc dust (stabilized))  
Désignation spéciale : Symbole (poisson et arbre)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

Symbole(s)	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R10 R50/53	Inflammable. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S43  S51  S57  S60	En cas d'incendie utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser d'eau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Composants sensibilisants	: 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime Sel de polyamineamides Peut produire une réaction allergique	

### Législation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne)	: Point d'éclair 21 °C à 55 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau
Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	: 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000 Numéro: 6, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000 Numéro: 9a, 200.000 kg, 500.000 kg 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000 Numéro: 13, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 2 pollue l'eau
Liste selon "TA Luft" (Allemagne)	: Type: Substances organiques portion Classe 1: 0,01 %      portion Classe 2: 0 % Classe autres: 0 %  Type: Substances cancérogènes portion Classe 1: 0,01 %      portion Classe 2: 0 % portion Classe 3: 0 %  Type: Substances inorganiques en poudre portion Classe 1: 0 %      portion Classe 2: 0,01 % portion Classe 3: 0 %  Type: Substances inorganiques en vapeur ou en forme gazeuse portion Classe 1: 0 %      portion Classe 2: 0 % portion Classe 3: 0 %      portion Classe 4: 0 %  Type: Poussière totale

**Herbol Zinkstaubgrundierung**

Date de révision 15.09.2011

Date d'impression 27.09.2011

Classe autres: 0 %

Données COV : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Date de révision : 10 2002  
14,22 %

Directive 1999/13/CE  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois:  
14,63 %

**16. AUTRES DONNÉES**

Autres informations

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Avis au lecteur

Note importante: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées AkzoNobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

**Head Office**

**Akzo Nobel Decorative Coatings B.V, Rijksweg 31, 2171 AJ Sassenheim, the Netherlands**